



## Altercation avec salariée.

Par **flaba**, le **09/03/2012** à **22:44**

Bonsoir,

Mon mari s'est énervé verbalement ce jour avec notre employé et lui a demandé de s'en aller sur le coup de la colère. C'est un commerce de bien d'occasion et notre employée en est responsable depuis un an puisque nous avons quitté le département. Nous avons récemment constaté que cette employée a laissé un membre de sa famille en l'occurrence sa mère faire des dépôts de marchandise à outrance.

De plus la maman n'est absolument pas professionnelle mais arrive quand même de source sûr à arrondir ses fins de mois de 1000 euros non déclarés.

Nous avons bien prévenu notre employée verbalement qu'i ne fallait exagérer avec cela. Le chiffre d'affaire est en baisse sévère. Nous avons même des doutes sur le fait que toutes les recettes soient passées dans la caisse.

Mon mari étant sur place ce jour et la famille de l'employée voulant reprendre toutes ses marchandises ainsi qu'un règlement de 2000 euros, mon mari s'est un peu enervé en mettant tout le monde dehors (y compris l'employée).

Nous avons essayer hier d'avoir avec notre employée une conversation sur ces agissements au sein de l'entreprise qui aujourd'hui est en difficulté et a reconnu avoir sa part de responsabilité.

A-t-elle fait un abus de quelque chose en laissant sa mère mener "sa petite entreprise" au sein de notre établissement? Quand à la mère quelle est le meilleur moyen de faire cesser ses agissements.

Nous payons des charges et elle pas....

Nous nous sentons véritablement trahis et sommes complètement perdus sur les procédures à suivre.

Votre aide sera la bienvenue.

Merci

Par **P.M.**, le **10/03/2012** à **09:29**

Bonjour,

Il y avait sans doute lieu à remettre les choses au point, sans doute même avant, peut-être à sanctionner mais ce n'est pas une bonne attitude de renvoyer la salariée ainsi sur le champ sans engager une procédure car cela risque de se retourner contre l'employeur...